

PDC du canton de Fribourg, Rte de Beaumont 20, Case postale, 1709 Fribourg

Direction de la sécurité et de la justice (DJS)
A l'att. de M. Erwin Jutzet
Conseiller d'Etat
Grand-Rue 27
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 25 juin 2013

Prise de position sur l'avant-projet portant adhésion du canton de Fribourg aux modifications du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (modifications du 2 février 2012).

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Suite à votre invitation du 27 mars 2013 à participer, jusqu'au 30 juin 2013, à la consultation de l'avant-projet portant adhésion du canton de Fribourg aux modifications du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, le Parti Démocrate-Chrétien (ci-après : PDC) a l'honneur de déposer la présente.

Le PDC se déclare satisfait de l'avant-projet. Il relève que la modification du concordat répond à une nécessité et à une préoccupation de la population. A cet égard, il constate notamment le très important soutien populaire dont a bénéficié cette modification, dans les cantons où elle a déjà été approuvée. Le PDC n'a donc aucune remarque particulière à formuler.

En vous remerciant d'avoir permis au PDC de prendre position sur cet avant-projet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le Parti Démocrate-Chrétien du canton de Fribourg

Jean-Pierre Siggen

Eric Menoud

Chef du Groupe PDC du Grand Conseil

Président du PDC fribourgeois

Pour tout renseignement :

Theo Studer, Président de la commission de justice du PDC fribourgeois : 079 616 82 46